

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ PAR**

**LE CONSEIL CENTRAL DU  
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSN)**

**DEVANT**

**LA COMMISSION SUR LA RÉVISION  
DES PROCÉDURES DE PARTICIPATION  
ET DE CONSULTATION PUBLIQUES**

**AU SUJET DE**

**LA RÉVISION DES PROCÉDURES  
DE PARTICIPATION  
ET DE CONSULTATION PUBLIQUES  
À LA VILLE DE MONTRÉAL**

**AVRIL 1995**



**TABLE DES MATIÈRES**

Introduction	page 1
Des acquis démocratiques fragiles	page 3
Retour en arrière	page 5
Une aire de dialogue et d'échange est nécessaire	page 6
Des euphémismes qui dissimulent mal une ferme intention	page 8
Une position responsable	page 10
Conclusion	page 12



## INTRODUCTION

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est un organisme qui regroupe plus de 80 000 membres répartis dans pas moins de 475 syndicats de la région de Montréal affiliés à la CSN et oeuvrant dans des champs d'activité diversifiés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Son mandat consiste à représenter les membres de ses syndicats affiliés sur toutes les questions reliées non seulement au domaine du travail mais aussi à celui plus général de la qualité de vie. Ce faisant, il contribue à faire avancer en même temps la cause d'une partie importante de la population.

Soixante-quinze ans de pratiques syndicales démocratiques, une expérience indéniable de consultation et un processus décisionnel qui fait appel à une participation large et représentative, c'est sur cela que se fonde le Conseil central du Montréal métropolitain pour intervenir dans le débat sur la consultation publique initié par la nouvelle administration municipale.



Notre intérêt pour la question n'est pas nouveau; il date de très longtemps. Et toujours partant du triple point de vue des travailleuses et travailleurs, des citoyennes et citoyens, des usagères et usagers des services publics, nous avons fait de la démocratie municipale une priorité d'intervention.

Le présent mémoire ne fera pas exception.

Nous en profitons pour remercier la Ville de Montréal pour l'occasion qui est nous ici offerte de faire valoir notre point de vue.





## DES ACOUS DÉMOCRATIQUES FRAGILES

La nouvelle équipe de Vision Montréal, installée à l'Hôtel de Ville depuis novembre 1994, déposait récemment un document intitulé *Consultation sur la révision des procédures de participation et de consultation publiques à la Ville de Montréal*. Elle honorait ainsi une promesse électorale par laquelle elle s'engageait à procéder à une telle révision.

La lecture de ce document suscite à la fois satisfaction et inquiétude.

Satisfaction de voir que la nouvelle administration se dit soucieuse de consulter la population dans les décisions qui affectent ses conditions de vie.

Satisfaction à laquelle fait ombrage, cependant, une très profonde inquiétude quant à la forme, la fréquence et les mécanismes de cette consultation.

Soyons clairs là-dessus. La démocratie municipale telle que façonnée au cours des huit dernières années est en péril. Nous pen-



sons que les commissions permanentes du Conseil municipal et les comités-conseils d'arrondissement sont menacés de disparition à l'instar du Bureau de consultation de Montréal.

La remise en question de ces acquis démocratiques est une preuve de leur fragilité et de la nécessité d'une vigilance et d'une mobilisation de tous les instants pour leur sauvegarde.



## RETOUR EN ARRIÈRE

Nous ne pouvons nous empêcher de faire un retour en arrière pour voir comment cela se passait en matière de consultation avant 1986. En voici un éloquent résumé :

*«Premièrement, les institutions politiques étaient réduites à leur plus simple expression: un maire, un comité exécutif et un conseil municipal... Le rôle des élus se limitait à participer dix (10) fois par année aux séances du conseil municipal. Les élus de l'opposition ne pouvaient avoir recours qu'à cette seule tribune institutionnelle pour débattre des projets de l'administration...*

*«Deuxièmement, les citoyennes et citoyens ne disposaient d'aucun moyen institutionnel pour participer à la politique municipale.*

*«Troisièmement, l'appareil administratif était tourné sur lui-même, peu accessible...»<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Victor Lapalme, *Vers la décentralisation politique : l'expérience montréalaise*, Options, automne 1994, pages 97-98.



## **UNE AIRE DE DIALOGUE ET D'ÉCHANGE EST NÉCESSAIRE**

C'est fort d'un tel constat que le RCM, porté au pouvoir en 1986, avait mis sur pied les commissions permanentes du Conseil municipal et les comités-conseils d'arrondissement de même que le Bureau de consultation de Montréal, ouvrant ainsi une nouvelle aire de dialogue et d'échange entre les élus municipaux et leurs commettants.

Cet espace de dialogue permanent entre l'administration et les administré-es est important à plus d'un titre. Il permet, entre autres, à l'une de se tenir au courant de façon constante et précise des besoins de la population. On met à profit la connaissance qu'ont les gens de leur milieu, connaissance plus concrète parce qu'ils y vivent quotidiennement.

Pour la population, cet espace constitue un canal par lequel elle peut suivre l'évolution des décisions qui la concernent. C'est aussi une occasion de faire entendre ses préoccupations et même d'influencer le cours des choses dans le sens de ses intérêts. On estime





enfin que cela répondrait même à des besoins plus profonds d'implication et d'identité et susciterait le sentiment d'appartenance.



## **DES EUPHÉMISMES QUI DISSIMULENT MAL UNE FERME INTENTION**

On comprendra aisément, donc, notre inquiétude de voir ces deux instances qui, disons-le, ont été consacrées dans la Charte de la Ville de Montréal par l'Assemblée nationale il y a à peine un an (mars 1994), subir le même sort qu'a connu le Bureau de consultation de Montréal qui n'avait pas ce privilège. En effet, ces instances font face, de l'aveu même de l'administration, à une «rénovation en profondeur».

On la comprendra encore davantage quand l'administration dit *«croire fermement qu'il est possible et souhaitable de donner, dans le plus grand respect des principes démocratiques, la place qu'il convient à la participation et à la consultation sans qu'il soit nécessaire d'instituer des structures lourdes, complexes et coûteuses»*.<sup>2</sup>

Plus loin, on parle *«d'offrir aux citoyens une implication plus directe et moins formelle*

---

<sup>2</sup> Consultation sur la révision des procédures de participation et de consultation publiques à la Ville de Montréal, p. 3



*une implication plus directe et moins formelle aux affaires de la cité et à la définition des besoins et des priorités...».*

Nous posons ici la question de savoir de quels principes démocratiques on parle. Par ailleurs, **mention n'est faite nulle part de la place de cette consultation et la preuve n'est pas faite que les mécanismes préconisés seront moins lourds, moins complexes, moins coûteux et surtout plus efficaces.**

En court et en clair, l'équipe de Vision Montréal veut purement et simplement mettre au rancart les commissions permanentes et les comités-conseils d'arrondissement comme elle l'a fait du Bureau de consultation de Montréal.



## UNE POSITION RESPONSABLE

Exprimer notre inquiétude de voir disparaître des instances démocratiques de consultation ne signifie pas vouloir les maintenir telles quelles.

Que l'on veuille les améliorer et nous serons les premiers à la table pour participer à la réflexion afin de trouver les voies et les moyens d'y arriver.

Par contre, nous nous opposons fermement à toute velléité de les supprimer ou de diluer leurs prérogatives si on n'a rien de mieux à mettre en leur lieu et place ou avant d'avoir procédé à une évaluation qualitative qui, même si elle se révélait en leur défaveur, ne devrait pas présider à leur démantèlement prématuré.

Nous sommes de l'avis qu'un *« changement culturel de cette nature prend plusieurs années avant de se matérialiser. Il faut se prémunir contre des bilans trop hâtifs et ne jamais oublier d'où on part. »*<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Victor Lapalme, op. cit. page 101





À vrai dire, la nouvelle administration fait étalage de beaucoup de bonnes intentions sans qu'il y ait un fil conducteur pour ficeler le tout.

**La seule valorisation du rôle des élus et la responsabilisation des services municipaux ne sauraient justifier la suppression d'instances démocratiques, encore moins quand celles-ci ne leur sont pas mutuellement exclusives.**

Allons-nous assister à une nouvelle ère de l'arbitraire? Allons-nous laisser entre les mains des seuls conseillers municipaux le soin de décider qui va être consulté, quand, comment et sur quoi?

On la croyait révolue la période où les seuls amis, partisans ou initiés étaient consultés. Mais il y a tout lieu de craindre que soient en train de se créer, si nous n'y prenons garde, les conditions qui prévalaient avant 1986, pour que se tissent des réseaux de favoritisme qui risquent de déraper.



## CONCLUSION

Bien que nous l'ayons fait à plusieurs reprises à travers des résolutions de congrès, des prises de position publiques ou des mémoires lors de consultations antérieures, notre intervention, on l'aura noté, a porté cette fois-ci moins sur les modalités que sur le principe même de maintenir des espaces démocratiques d'expression des préoccupations de l'ensemble de la population.

Nous plaidons pour des espaces de consultation définis, connus de tous, avec des règles et des mécanismes de fonctionnement, des champs d'intervention précis, pour ne citer que quelques critères.

Il s'agit là, pour nous, d'un minimum, pour assurer la démocratie sur la scène municipale.

Et dans la situation actuelle, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) ne peut se permettre de faire l'économie de sa vigilance.

